

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2023-025/ALT/COMFIB

Dossier N°054 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-002/PRES DU 14 JUIN 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON IDA N° D921 – BF, DE CREDIT IDA N° 6995–BF ET DE DON GAFSP N° TFB07227 CONCLUS LE 21 DECEMBRE 2021 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA)

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Mamadou YARO**, rapporteur.

Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dimanche 16 juillet de 12 heures 08 minutes à 13 heures 45 minutes, le lundi 24 juillet de 15 heures 20 minutes à 16 heures 26 minutes, le mardi 1^{er} août de 18 heures 50 minutes à 20 heures 05 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-002/PRES du 14 juin 2022 portant autorisation de ratification des accords de don IDA N° D921 – BF, de crédit IDA N° 6995 – BF et de don GAFSP N° TFB07227 conclus le 21 décembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA).

Le Gouvernement était représenté par le Commandant Ismaël SOMBIE et Monsieur Amadou DICKO respectivement Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques et Ministre délégué de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE ;
- la Commission du genre, de la santé et de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par la députée Esther BAMOUNI/KANSONO.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du programme ;
- description technique du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement.

La population totale de l'espace économique dénommé Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est estimée à plus de 360 millions d'habitants avec une croissance annuelle de 2,77%. Environ 55% de cette population vit en zone rurale et la plupart tire leur nourriture et leurs moyens de subsistance de l'agriculture qui représente environ 29% du Produit intérieur brut (PIB) et 28% des exportations totales de la région en valeur. En effet, plus de 30% de la population reste dans la pauvreté (en dessous de 1,90 USD PPA par jour) et environ 60% des pauvres tirent leurs moyens de subsistance en partie ou entièrement de l'agriculture.

Toutefois, l'agriculture dans l'espace CEDEAO, dont le Burkina Faso est pays membre, fait face aux effets néfastes des changements climatiques qui réduisent ses performances, rendant les populations vulnérables aux chocs de toutes natures. La croissance démographique et l'urbanisation, bien qu'elles offrent des opportunités économiques, augmentent la pression sur la production pour fournir suffisamment de denrées alimentaires avec des ressources naturelles par habitant plus faibles, y compris la terre. La fragilité et les conflits perturbent la production alimentaire et les moyens de subsistance de manière durable.

Ce contexte expose davantage les populations de la région fortement dépendante de l'agriculture à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En avril 2020, 1,4 millions de personnes en Afrique de l'Ouest étaient en situation d'insécurité alimentaire grave. Les restrictions commerciales dictées par le COVID-19 menacent de déclencher des pics de prix dans la région largement tributaire des importations alimentaires. Les restrictions à la mobilité ont eu des effets immédiats sur l'offre et la demande alimentaire, avec de fortes répercussions attendues sur la sécurité alimentaire et les résultats nutritionnels.

Au regard de cette situation, la CEDEAO et les États membres déploient des réponses conjoncturelles pour améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle. Cependant, force est de reconnaître qu'il faut faire plus appel à des mesures structurelles, avec des actions fortes, capables d'agir sur les systèmes alimentaires. C'est pour ce faire que la CEDEAO et ses États membres ont entrepris la formulation d'un Programme régional pour améliorer la résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest soumis au financement de la Banque mondiale.

1. Objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du Programme

1.1. Objectif global

L'objectif de développement du Programme est d'accroître la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du Programme au Burkina Faso.

1.2. Zones d'intervention du Programme et bénéficiaires

Le Programme interviendra dans sept (07) régions que sont :

- la Boucle du Mouhoun ;
- les Hauts-Bassins ;
- l'Est ;
- le Centre-Est ;
- le Nord ;
- le Centre-Ouest ;
- le Centre-Sud.

Une approche programmatique multi-phases (AMP) a été retenue pour le PRSA et offrira la possibilité d'augmenter progressivement la couverture nationale des mécanismes critiques du système alimentaire régional.

2. Description technique du projet

Le processus de formulation du Programme a suivi une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs au niveau national et régional. Étant donné la nécessité de solutions structurelles à long terme à l'échelle de la région pour renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, l'approche programmatique multi-phases (AMP) a été retenue pour le PRSA.

La couverture totale des pays de la région est essentielle à la viabilité des mécanismes du système alimentaire régional tels que le système d'alerte précoce en cas de crise alimentaire, la surveillance transfrontalière des ravageurs et des maladies (criquets, par exemple), la réglementation de la CEDEAO pour le commerce intra et extra-régional et la gestion efficace de la réserve régionale de sécurité alimentaire. La structure par étapes de l'AMP permettra de construire progressivement les fonctions du système alimentaire régional tout en tenant compte des différents niveaux de préparation et de capacité des pays participants. Au fur et à mesure que la participation augmentera, une plus grande intégration régionale et des économies d'échelle apparaîtront.

2.1. Composantes du projet

La mise en œuvre du PRSA se fera à travers cinq (5) composantes :

- services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires ;
- durabilité et capacité de la base productive du système alimentaire ;
- intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce ;
- réponse aux urgences de continuité ;
- coordination du Programme.

Pour le cas spécifique du Burkina Faso, le PRSA prend en compte le financement du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) du Projet d'intensification de l'agriculture durable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PIDASAN).

Composante 1 : Services de conseil numérique pour l'agriculture et la prévention et gestion des crises alimentaires

Cette composante sera mise en œuvre en collaboration avec le Projet HYDROMET (P164078), l'Agence nationale de Météorologie (ANAM), le Système d'Alerte précoce (SAP), le Conseil national de Sécurité Alimentaire (CNSA), ainsi que l'Université de Ouagadougou. Sa mise en œuvre vise à contribuer à la prévention et à la gestion des crises agricoles et alimentaires à travers la production et la diffusion d'informations précises et opportunes sur la sécurité alimentaire.

Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire

Cette composante vise à renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, permettant aux petits et moyens producteurs, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'augmenter leurs revenus issus de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux.

Composante 3 : Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce

L'objectif de la composante 3 est de développer des chaînes de valeurs et de renforcer l'intégration entre les pays de la sous-région ouest-africaine en supprimant les obstacles liés au commerce. La mise en œuvre de cette composante facilitera le commerce entre les zones excédentaires et déficitaires et facilitera la commercialisation des intrants et des technologies agricoles à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. Elle consolidera les acquis de la réserve régionale de sécurité alimentaire de la CEDEAO et soutiendra le développement des chaînes de valeurs régionales stratégiques identifiées par la CEDEAO.

Composante 4 : Réponse aux urgences de continuité (CERC)

Cette composante est un mécanisme de financement des dépenses admissibles en cas de crise ou d'urgence admissible, telle qu'une catastrophe naturelle majeure. Le CERC n'a pas d'allocation initiale de fonds. En cas de crise ou d'urgence admissible, le Gouvernement du Burkina Faso peut demander à la Banque mondiale de réaffecter au CERC des fonds provenant d'autres composantes du FSRP, ainsi que des fonds provenant d'autres projets de la Banque, pour couvrir les coûts d'intervention d'urgence et de redressement.

Composante 5 : Gestion du programme

La composante 5 soutient tous les aspects de la gestion, du suivi et de l'évaluation du Programme. Il comprend le financement des activités préalables au démarrage, l'équipement et le matériel, le suivi et l'évaluation, la conformité aux exigences fiduciaires, environnementales et sociales, la gestion des connaissances et la communication. Les coûts de fonctionnement comprennent les salaires, les primes et les indemnités du personnel de l'UCP nationale, les coûts de fonctionnement de l'Institut de l'environnement et de la recherche nationale (INERA) et des Unités de gestion régionales (UGR).

2.2. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- 225 000 producteurs adoptent des technologies et services agricoles soutenus, y compris l'accès aux informations agro-météorologiques ;
- 750 000 hectares de superficie font l'objet de pratiques de gestion durable des terres ;
- 80% des agriculteurs de la zones d'intervention du Programme (ZIP) ont accès à des services météorologiques, climatiques et consultatifs utilisables ;
- le Centre national de spécialisation sur les fruits et légumes de Farako-Bâ est soutenu pour devenir un centre régional d'excellence sur les fruits et légumes de la CEDEAO ;
- 2 330 hectares de superficie sont dotés de services d'irrigation ou de drainage ;
- 18 plateformes d'innovation sont mises en place et fonctionnelles ;
- le Conseil agricole s'est modernisé à travers l'agriculture digitale telle que

la certification des semences (GestLab), la distribution électronique des intrants et de matériels agricoles (Agri-voucher) ;

- au moins 15 000 hectares de terre et des bassins versant ont été restaurés ;
- la production s'est intensifiée avec l'acquisition de 100 tracteurs ;
- 200 motoculteurs ;
- 20 drones, pour la lutte contre les nuisibles des plantes ;
- 10 000 tonnes de céréales sont acquises pour le SNS et 5000 tonnes pour le stock d'intervention d'urgence au profit des personnes vulnérables.

3. Coût du programme et caractéristiques du financement

3.1. Coût du programme

Pour le Burkina Faso, le Programme est financé par la Banque mondiale pour un montant global de 114 millions de \$US soit soixante-deux milliards sept cent millions (62 700 000 000) de F CFA composé de :

- un don de 24 millions de \$US soit vingt-quatre milliards sept cent cinquante millions (24 750 000 000) F CFA ;
- un crédit de l'IDA de 24 millions de \$US soit vingt-quatre milliards sept cent cinquante millions (24 750 000 000) de F CFA ;
- un don GAFSP de 24 millions de \$US soit treize milliards deux cent millions (13 200 000 000) de F CFA.

3.2. Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre des accords de financement sont les suivantes :

Accord de Don n° D921 – BF	
Montant du crédit	45 millions USD soit environ 24,750 milliards FCFA
Date de signature de l'accord	21 décembre 2021
Date d'entrée en vigueur	20 avril 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Date de clôture	31 décembre 2026

Accord de Crédit n° 6995 – BF	
Montant du Don	45 millions USD soit environ 24,750 milliards FCFA
Date de signature de l'accord	21 décembre 2021
Date d'entrée en vigueur	20 avril 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Date de clôture	31 décembre 2026
Accord de Don GAFSP n° TFB07227	
Montant du Don	24 millions USD soit environ 13,200 milliards FCFA
Date de signature de l'accord	21 décembre 2021
Date d'entrée en vigueur	20 avril 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Date de clôture	31 décembre 2026

La question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso reste toujours préoccupante, et les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations rurales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle méritent d'être soutenus et encouragés.

Le présent Accord de prêt s'inscrit parfaitement dans la politique agricole du Gouvernement, déclinée dans le PNDES, qui met au centre des préoccupations nationales l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastoral et l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°1 : **Le Gouvernement peut-il expliquer à la Représentation nationale le retard mis entre la signature de l'accord et la prise de l'ordonnance ?**

Réponse : Il est effectivement constaté un long temps entre la signature de l'accord de financement et la prise de l'ordonnance. Cette situation est due aux changements institutionnels que le pays a connu depuis 2021 d'une part et, d'autre part, au caractère régional du Programme qui exigeait la mise en place des instances au niveau régional.

Question n°2 : **Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas procédé à la rationalisation des projets qui ont le même objet en les mettant ensemble pour éviter les surcoûts ?**

Réponse : Dans le cadre de ce Programme et dans un souci de rationalisation, la Banque mondiale et les Gouvernements ont décidé d'arrimer les unités de coordination du PRSA à celles des projets existants. Pour le Burkina, le PRSA est arrimé au (Projet de résilience et de compétitivité agricole) PReCA et certains postes sont mutualisés entre ces deux projets. Cette approche a concerné tous les pays prenant part au Programme.

Question n°3 : **Qu'est ce qui Justifie le choix des régions d'intervention du Programme ?**

Réponse : La zone d'intervention couvre les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, de l'Est, du Centre-Est, du Nord, du Centre-Ouest et du Centre-Sud. L'identification de cette zone a tenu compte des leçons et des résultats de la mise en œuvre d'autres programmes et projets. Les critères de sélection ont été :

- les menaces (pollution des eaux, dégradation des terres et des forêts) qui pèsent sur les ressources naturelles ;

- le potentiel de terres aménageables pour la production ;
- la disponibilité des ressources en eau ;
- l'incidence de la pauvreté monétaire et alimentaire ;
- la cartographie des projets et programmes pour une plus grande synergie et complémentarité ;
- le caractère transfrontalier de la zone (renforçant le caractère régional des interventions du programme) ;
- la durabilité des systèmes de production.

Question n°4 : Quelle est la pertinence de la Commission d'engagement dans les accords de don ?

Réponse : Le taux de la Commission d'engagement s'applique au solde du financement non retiré. Il s'agit de frais payés par l'emprunteur en cas de ressources non décaissées. Cela incite les pays à éviter les soldes en fin de projet/programme. De ce point de vue, la commission d'engagement dans les accords de financement et particulièrement de don est pertinent. Dans le cadre du PRSA, le taux de la Commission d'engagement est nul, conformément aux accords convenus et consignés dans le procès-verbal des négociations entre le Gouvernement et l'IDA intervenues en décembre 2021. En effet, la Délégation de l'Association a informé la Délégation du Burkina que les Administrateurs de l'IDA ont fixé à zéro pour cent (0 %) le taux de la Commission d'engagement pour tous les financements de l'IDA approuvés au cours de l'année fiscale 2022 (du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022).

Question n°05 : Dans le Programme, il est prévu la réaffectation des fonds à la composante de réponse aux urgences de continuité contenu dans la description du Programme de résilience des systèmes alimentaires. N'est-il pas judicieux de prévoir une allocation minimale pour cette composante ?

Réponse : La composante 4 "Réponse d'urgences contingente" est un mécanisme de réponse rapide en cas d'urgence (CERC). Elle est enclenchée en cas de crise ou d'urgence, telle qu'une catastrophe naturelle, à travers un réaménagement des

ressources des autres composantes. De ce fait, elle n'a pas d'allocation budgétaire initiale.

Il faut préciser que le Gouvernement dispose d'un Plan national de contingence en agriculture qui définit les scénarii des risques en matière d'agriculture, de mécanisme général de coordination et de gestion des opérations ainsi que de mécanisme de mobilisation en cas de survenue d'une crise/catastrophe. De façon globale, en cas de crise déclarée par le gouvernement, une requête de déclenchement de la composante 4 est soumise à la Banque mondiale pour requérir son Avis de non objection (ANO). La requête précisera l'ensemble des dispositions prises pour être en conformité avec les exigences des normes environnementales et sociales.

Il n'est donc pas judicieux de prévoir une allocation minimale pour cette composante.

Question n°06 : Quelles sont les raisons qui justifient la non prise en compte de la nutrition dans la réalisation du présent Programme ?

Réponse : Malgré l'importante part de contribution des régions cibles au volume de production nationale, il y est noté des taux élevés de malnutrition des enfants, des femmes enceintes et des femmes allaitantes. C'est pourquoi le volet nutrition est pris en compte dans le cadre du présent Programme dont la composante 2 vise à renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux. Cela permettra aux petits et moyens producteurs, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'augmenter leurs revenus issus de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux. De façon spécifique, une bonne nutrition des ménages sera soutenue par la mise en place de 170 hectares de jardins maraîchers pour les femmes, la diffusion des technologies sensibles à la nutrition, la mise en place de 200 hectares de vergers de moringa, la mise en place de 50 jardins potagers pour la production intensive des cultures riches en nutriments, la promotion des filières Patate douce à chair orange (PDCO) et fruitière.

Question n°07 : Quel est le mécanisme de ciblage des bénéficiaires directs ?

Réponse : Le Programme bénéficiera directement et indirectement à toutes les parties prenantes, principalement les plus vulnérables, dans les zones d'intervention. Ainsi :

- la diffusion de l'information météorologique et agrométéorologique concernera l'ensemble des producteurs agro-sylvo-pastoraux utilisant les canaux requis ;
- la restauration des terres dégradées concernera les productrices et les producteurs engagés dans une dynamique de partage des espaces de production ;
- tous les acteurs publics jouant un rôle important dans la facilitation du commerce des produits agricoles le long des corridors commerciaux, bénéficieront également des interventions.

Pour y parvenir, il sera réalisé :

- un ciblage géographique dans la Zone d'intervention du Programme (ZIP) afin de toucher les zones à forte concentration de populations pauvres et vulnérables suivant l'approche micro pôle économique, en vue de leur donner des opportunités de génération et d'amélioration de revenus ;
- un ciblage des bénéficiaires basé sur l'analyse de l'économie des ménages surtout pour la distribution des intrants, la création des actifs de production (vergers, jardins maraîchers). Un accent est mis sur le ciblage des femmes et des jeunes en priorité.

Le nombre de bénéficiaires est estimé à 100.000 ménages (650.000 personnes), dont 325.000 femmes et jeunes (environ 50%). Le ciblage des bénéficiaires est fonction des activités développées dans le Programme.

Question n°08 : Il existe une pléthore de plateformes non fonctionnelles. Quel est l'intérêt d'en créer davantage ?

Réponse : La création des plateformes (d'innovations) dans la zone d'intervention du Programme tiendra compte des leçons et enseignements des initiatives précédentes. C'est pourquoi, l'action doit aller au-delà de la simple création pour concerner également le renforcement des capacités avec comme finalité leur autonomie de fonctionnement. Les plateformes non fonctionnelles seront dynamisées. Pour les nouvelles créations, une attention particulière sera accordée au ciblage de bénéficiaires.

Question n°09 : Dans l'optique d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, n'y a-t-il pas lieu de revoir à la hausse le montant de l'enveloppe dans les prochaines négociations ?

Réponse : Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, il serait indiqué que la formulation des projets/programmes prenne en compte des actions de :

- renforcement de la résilience des producteurs de même que le renforcement/reconstitution des moyens d'existence ;
- restauration du potentiel productif des terres (récupération et fertilisation) ;
- l'intégration des sous-secteurs.

Leur prise en compte nécessite des enveloppes substantielles pour une intervention soutenue et concentrée. Dans cette perspective, il y a lieu de revoir à la hausse le montant de l'enveloppe dans les prochaines négociations.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi, article par article, et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'ordonnance objet du présent projet de loi contribuera à :

- l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastoral ;
- l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural.

Par conséquent, elle recommande à la plénière son adoption.

Ouagadougou, le 1^{er} Août 2023

Le Président

A blue ink signature consisting of several horizontal strokes and a central vertical stroke.

Moussa NOMBO

Le Rapporteur

A blue ink signature with a large, stylized 'M' and 'Y'.

Mamadou YARO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU DIMANCHE 16 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	KONE Diakalia	Membre
7.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
8.	NASSOURI Daaga	Membre
9.	SAVADOGO Yacouba	Membre
10.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
11.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
15.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
16.	DIALLO Daouda	Membre

SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT DU LUNDI 24 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	SAVADOGO Yacouba	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
10.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
11.	DIALLO Daouda	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	KABRE Aboubacar	CDD
2.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	CAEDS
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	CGSASH

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SOMBIE Ismaël	Ministre
2.	SANOU Gaoussou	Secrétaire général
3.	BAZIE Yves Gérard	DGESS
4.	HIEN D. John Herman	DGADI
5.	SANOU Edouard	PRSA
6.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEFP
7.	SANOU Nouhoun	MJDHRI/DGRI
8.	DOULKOM Honoré	MJDHRI/DGRI

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU MARDI 1^{er} AOUT 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
4.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
5.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
6.	FOFANA Haoua	Membre
7.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	KABRE Aboubacar	CDD
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	CGSASH

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
7.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
8.	DIALLO Daouda	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DICKO Amadou	Ministre délégué
2.	BAZIE Yves Gérard	DGESS
3.	HIEN D. John Herman	DGADI
4.	SANOU Edouard	PRSA
5.	SANOU Nouhoun	MJDHRI/DGRI
6.	DOULKOM Honoré	MJDHRI/DGRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
4	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
5	KERE/NIKIEMA Bibata	Administrateur parlementaire
6	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
7	YAMEOGO Gustave Marie K.	Administrateur parlementaire
8	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
9	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT